



copie des actes signiez chez le notaire

Par **yvon29**, le **09/03/2013** à **09:00**

Bonjour,

Dans le cadre de succession de mes parents,nous avons procéder aux signatures des actes chez le notaire.

il y a avais les actes de successions,de partages, actes de ventes.

j'ai reçu une copie de l'acte de succession ,mais pas les autres.

Ma question es!le notaire dois t-il nous remettre une copies de tout les actes signiez?

J'ai fais une demande pour avoir une copie des autre,mais pas de réponse...

Merci d'avance pour votre réponse.